

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 28 MARS 2023

Conseillers en exercice : 29

Présents : 25 (question 1 à 19 et 21) – 24 (question 20)

Absents excusés avec pouvoir : 2

Absents excusés : 2 (question 1 à 19 et 21) – 3 (question 20)

Absent : 0

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, sous la présidence de Monsieur **Patrick ADRIEN, Maire**.

Date de la convocation : 22 mars 2023

Date d'affichage : 22 mars 2023

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Rosy FERRIGNO, Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Jean-Sébastien GUENARD, Bruno VALLE, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN de la première à la dix-neuvième question (délibération n° 2023-03/33) et à la vingt-et-unième question, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Jean-Louis LAURENT, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie ROUSSIN.

Géraldine CHAMBERT, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Rosy FERRIGNO.

Sandrine DERMEGHSIAN, Conseillère municipale, pour l'examen de la vingtième question (délibération n° 2023-03/34).

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale.

Houcine SERRAR, Conseiller municipal.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel BARBER, est nommée secrétaire de séance et ceci, à la majorité des membres présents.

DELIBERATION N° 2023-03/31 : DIVISION EN VOLUME – « SOUSTET DE LA RUE DES CORDELIERS »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Rosy FERRIGNO, Adjointe déléguée à l'Urbanisme-Droit du sol, qui expose au Conseil municipal que dans le cadre de la vente de l'immeuble cadastré section AH n° 1494 sis 49, Grande Rue appartenant à l'indivision VEYRET, la commune a été sollicitée pour procéder à une division en volume concernant le soustet qui surplombe la rue des Cordeliers.

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2023

Application agréée E-legaite.com

99_DE-064-2104 01388-20230328-DEL_2023_03

Il sera divisé en deux volumes :

- Volume 1 : le tréfonds et passage public ;
- Volume 2 : les premier et deuxième étages de l'immeuble bâti jusqu'au zénith ;

Ledit soustet correspond au volume 1 (un) d'une superficie de 13 m².

Le futur acquéreur, qui prend l'ensemble des frais à sa charge, a mandaté le cabinet VALENTIN & Associés de NYONS, géomètre-expert, pour réaliser l'ensemble des documents.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant qu'il convient d'approuver le projet d'état descriptif de division en volume du « Soustet de la rue des Cordeliers » établi par le cabinet géomètre expert ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Mme FERRIGNO, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** le projet de division en volume du « Soustet de la rue des Cordeliers » établi par le géomètre expert dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

■ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier et notamment le document d'arpentage et l'état descriptif de division en volume.

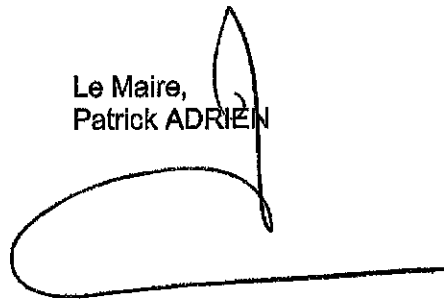
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance
Daniel BARBER
Conseiller municipal



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de : 31 MARS 2023

La réception en Préfecture le :

Et la publication sur le site Internet de la Ville le : 31 MARS 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20230328-DEL_2023_03